

CONSEIL MUNICIPAL
CHEIX-EN-RETZ
SEANCE DU 11 SEPTEMBRE 2018
CONVOICATIONS ADRESSEES LE 5 SEPTEMBRE 2018

L'an 2018, le 11 septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur Luc NORMAND, Maire.

Etaient présents : Mr NORMAND Luc, Mr ORTEGA José, Mr GUITTENY Bruno, Mme HELLO Mauricette, Mme BOUE Marie-Pierre, Mr GAUTIER Alain, Mme PIGREE Frédérique, Mr AVERTY Philippe, Melle ROUET Anaïs, Mr AVRIL Thierry, Mme MOYON Nelly (arrivée à 19h40), Mme CLERMONT RENAUD Alexandra et Mr AUBINAIS Jean-Christophe.

Absents : Mme MOYON Nelly (absente jusque 19h40) ayant donné procuration à Mr NORMAND Luc, excusée.

Melle ROUET Anaïs a été nommée secrétaire de séance.

Le compte-rendu du 24 juillet 2018 est approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

1 – PERSONNEL COMMUNAL

1-1. Convention de participation prévoyance.

2 – DOMAINE COMMUNAL

2-1. Dénomination d'une rue et d'une place.

3 – FINANCES PUBLIQUES

3-1. Demande de subvention Département.

4 – DIVERS

Sur proposition de Monsieur le Maire, après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte d'ajouter à l'ordre du jour le point suivant :

3-2. Décision modificative de crédits n°3

1 – PERSONNEL COMMUNAL

1-1. Convention de participation prévoyance.

Par délibération en date du 11 décembre 2017, le conseil d'administration du centre de gestion de la fonction publique territoriale de Loire Atlantique a, conformément à l'article 25 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984, décidé d'engager une consultation en vue de conclure une convention de participation avec un opérateur pour le risque prévoyance et pour le compte des collectivités et établissements publics lui ayant donné mandat (environ 210).

Suite à la diffusion de l'appel à concurrence cinq propositions ont été reçues et étudiées avec attention au regard des critères retenus : rapport garanties/taux, degré effectif de solidarité, maîtrise financière du contrat, moyens pour les plus exposés, qualité de gestion du contrat.

Les membres du comité technique départemental ont émis un avis sur les offres présentées lors de leur réunion du 23 mai 2018.

Les membres du conseil d'administration ont, au cours de leur réunion du 04 juillet dernier, décidé d'attribuer l'offre au groupement formé par l'assureur A2VIP et le gestionnaire COLLECTEAM (choix identique à l'avis formulé par le comité technique départemental).

Il est rappelé que les collectivités peuvent, en application de l'article 22 bis de la loi n°83-634 du 13 juillet 1983, contribuer au financement des garanties de la protection sociale complémentaire auxquelles leurs agents adhèrent. La participation des personnes publiques est réservée aux contrats ou règlements garantissant la mise en œuvre de dispositifs de solidarité entre les bénéficiaires, actifs et retraités.

**CONSEIL MUNICIPAL
CHEIX-EN-RETZ
SEANCE DU 11 SEPTEMBRE 2018**

Les caractéristiques du contrat sont les suivantes :

Risques garantis	Taux de cotisation	Niveau de garantie	Adhésion
Incapacité de travail	0.78%	95%	obligatoire
Invalité permanente	0.35%	80%	
Décès	0.25%	100%	
Frais d'obsèques		1 PMSS	
<i>total</i>	<i>1.38%</i>		
Perte de retraite	0.10%	6 PMSS	facultative

- le contrat est conclu pour une période de 6 ans soit du 01/01/2019 au 31/12/2024
- le contrat est à adhésions facultatives
- les fonctionnaires et les agents contractuels de droit public ou de droit privé peuvent adhérer
- l'assiette de cotisation est celle retenue par l'employeur : soit traitement brut indiciaire + NBI soit traitement brut indiciaire + NBI + RIFSEEP
- pas de questionnaire médical pour : adhésion dans les 6 mois à compter de la date d'effet du contrat ou de recrutement
- questionnaire médical : si adhésion après les 6 mois de la date effective du contrat ou de recrutement

La délibération ne peut être votée aujourd'hui car le Comité Technique du Centre de Gestion doit délibérer sur la participation de l'employeur. Il faut donc se mettre d'accord au préalable sur le montant de cette participation.

Le collège des représentants du personnel se sont prononcés sur : 20 € brut,

Le collège des élus des collectivités se sont prononcés sur : 13 € brut.

Certaines communes avoisinantes ont opté pour un montant de 13,50 € brut. Afin d'harmoniser la participation au niveau du territoire, sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, accepte de participer à hauteur de 13,50 € brut.

La délibération interviendra en décembre.

2 – DOMAINE COMMUNAL

2-1. Dénomination d'une rue

La numérotation de constructions dans une impasse de la rue de l'Acheneau commence à poser des problèmes. En effet ces parcelles se situant à gauche de la rue de l'Acheneau sont pourvues de numéros impairs mais la multiplication des constructions nous contraint à utiliser des « bis » et des « ter »...

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- d'attribuer le nom de « Chemin des Grandes Pièces » à cette partie de l'impasse donnant sur la rue de l'Acheneau.

3 – FINANCES PUBLIQUES

3-1. Demande de subvention au Département.

Lors de la séance en date du 10 avril 2018, le Conseil Municipal avait décidé de la réalisation de travaux pour transformer le restaurant scolaire en self-service et avait également sollicité l'aide de la région dans le cadre du « Contrat Territoire Région 2017-2020 ».

Après divers échanges avec les services du Département, il s'avère qu'une subvention pourrait être accordée au titre du « soutien aux territoires ». L'aide porterait sur le mobilier ancré au sol c'est-à-dire sur la ligne de self, soit 8 574.00 € (40 % de 21 435 €).

Le comité d'engagement se réunit le 15 novembre 2018.

La communauté d'agglomération Pornic Agglo Pays de Retz a émis un avis favorable à cette demande de subvention.

**CONSEIL MUNICIPAL
CHEIX-EN-RETZ
SEANCE DU 11 SEPTEMBRE 2018**

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de :

- solliciter l'aide du Département de Loire-Atlantique au titre du « soutien aux territoires »,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette opération.

3 – FINANCES PUBLIQUES

3-2. Décision modificative de crédits n°3

Après réflexion sur les travaux en cours, il s'avèrerait plus judicieux de terminer ceux de la mairie (parquet, peinture) au lieu de procéder à l'isolation de la salle des loisirs. En effet, lors de fortes pluies, des fuites se produisent et détériorent les murs et plafonds. Il faudra donc commencer par rénover la toiture avant de refaire l'intérieur.

Par ailleurs, les menuiseries du gîte sont terminées et il manque 1000 € sur le budget voté pour le gîte.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal adopte la décision modificative de crédits n°3 ci-après :

<u>Dépenses de fonctionnement :</u>	:	0 €
<u>Recettes de fonctionnement :</u>	:	0 €
<u>Dépenses d'investissement :</u>	:	0 €
C/2135 -38 Isolation aménag. Salle des loisirs	:	- 3 500 €
C/2181-27 Menuiseries gîte	:	+ 1 000 €
C/2135-41 Mairie	:	+ 2 500 €
<u>Recettes d'investissement :</u>	:	0 €

4 – DIVERS

Monsieur Luc NORMAND informe le Conseil Municipal que :

- Une réunion se tiendra en mairie le 14 septembre prochain avec différents partenaires, pour initier la procédure de révision allégée du PLU. Il est nécessaire de corriger des erreurs matérielles.
- Les travaux d'assainissement collectif ont démarré dans de bonnes conditions,
- L'inauguration de la Mairie aura lieu en novembre ou décembre et celle du self-service fin octobre.

Madame Marie-Pierre BOUÉ :

- o Fait appel à toutes les bonnes volontés le 29 septembre prochain à 10 heures pour le remplissage de la benne à papier ?
- o A rencontré, avec Monsieur le Maire et Bruno GUITTENY, adjoint, l'organisateur de la manifestation prévue du 21 septembre à 14 heures au 23 septembre à 23 heures sur les bords de l'Acheneau. Territoires Imaginaires intervient cette année sur le thème de « Songe de pierre » dans la continuité de la fête de « L'eau de là ». L'inauguration est prévue le vendredi 21 septembre à 20 heures.

Le besoin de bénévoles est le suivant :

- . jeudi 20 septembre de 14 heures à 20 heures (installation)
- . dimanche 23 septembre à partir de 22 heures (démontage)
- . samedi et dimanche de 14 heures à 22 heures, par tranches de 2 heures (accueil, information)

Monsieur Philippe AVERTY :

A apprécié la prestation des médiévistes lors de la fête organisée sur la commune les 18 et 19 août. Néanmoins, il regrette le manque de publicité liée à cette prestation. Monsieur Jean-Christophe AUBINAIS répond que les flyers n'ont pas été distribués par la Poste comme convenu.

**CONSEIL MUNICIPAL
CHEIX-EN-RETZ
SEANCE DU 24 JUILLET 2018**

Monsieur Bruno GUITTENY : informe le Conseil Municipal que :

- Un jeune effectuera un stage, en alternance, aux services techniques jusqu'à Noël (une semaine toutes les trois semaines),
- Les travaux de réfection de la mairie se poursuivent. Les prochains programmés concernent le bureau urbanisme/état-civil.

Madame Mauricette HELLO : se dit satisfaite du self-service opérationnel depuis la rentrée. Les enfants sont contents et les agents s'adaptent bien à la nouvelle organisation.

Par ailleurs, elle signale la programmation d'une exposition pour le centenaire de la guerre 1914/1918 qui se déroulera du 12 au 18 novembre 2018 à la salle Yvon Barbot. A cette occasion, l'école de Cheix-en-Retz invitera deux ou trois écoles des environs. Les Cheixois sont invités à partager les documents et témoignages en leur possession (s'adresser à la mairie).

Monsieur José ORTEGA : déplore de nouveaux faits de vandalisme sur la zone des loisirs. Des dégradations ont endommagé le vestiaire du foot et le local jeunes. Une plainte a été déposée en gendarmerie. Un projet de caméra de vidéosurveillance est à l'étude.

D'autre part, avec Monsieur le Maire, ils ont rencontré le député et le sénateur lors de l'inauguration de classes à Port-Saint-Père le vendredi 7 septembre dernier. Ils ont saisi l'occasion pour leur faire part de leur insatisfaction en ce qui concerne les zones de couverture GSM.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 20 h 45.

- **EMARGEMENTS** -

Luc NORMAND	José ORTEGA	Bruno GUITTENY	Mauricette HELLO
Marie-Pierre BOUÉ	Alain GAUTIER	Frédérique PIGRÉE	Philippe AVERTY
Anaïs ROUET	Thierry AVRIL	Nelly MOYON Absente jusqu'à 19h40 Procuration à Mr Luc NORMAND	Alexandra CLERMONT RENAUD
Jean-Christophe AUBINAIS			